

Bron, le 3 juin 2024

DECISION n° 2024-073

Le Président de l'Université Gustave Eiffel,

Vu les articles R 423-1 et suivants du Code de la Recherche,

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts,

Vu le décret n° 2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours externes technicien de la recherche à l'Université Gustave Eiffel,

DÉCIDE

Article unique :

La composition du jury du concours externe de technicien de la recherche n° 2024-T-CE-08 est fixée ainsi qu'il suit :

| | | |
|-----------------------------|------------|----------------------------------|
| M. Amaury HERRERA l'Etat | Président | Ingénieur des travaux publics de |
| Mme Chloé PLUT | Membre | Ingénieure des TPE |
| M. Eric GENNESSEAU | Membre | Ingénieur de recherche |
| Mme Sandrine MOSCARDELLI | Membre | Technicienne supérieure DD |
| Mme Sylvie KOUDOUKOUHO | Membre élu | Technicienne de la recherche |

Le Président de l'Université Gustave Eiffel,

Lauro MATIGNIER
Directrice générale déléguée adjointe
aux ressources humaines